





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-52**

**Séance publique du**

**3 février 2017**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170203- lmc1104162-DE-1-1
Date de signature : 07/02/2017
Date de réception : mardi 7 février 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - VOTE DE L'ACOMPTE DE SUBVENTION  
DE FONCTIONNEMENT PRÉVU A LA CONVENTION**

Le 3 février 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 27/01/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESEA à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Reine MERGER, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Eric CHEVALIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction de la Culture

Nomenclature : 7.5  
Subventions

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 FÉVRIER 2017

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - VOTE DE L'ACOMPTE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PRÉVU A LA CONVENTION - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 16 novembre 2015, le Conseil Municipal a adopté la convention multipartenariale n°2015.497 établie pour 3 ans, relative aux missions de « l'association pour le Festival d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique » et qui fixait les montants des subventions accordées par les différentes collectivités publiques.

Vous avez déjà voté en 2016 la première échéance. L'échéancier fixé par la convention prévoit un deuxième versement en avril 2017.

C'est pourquoi, je vous propose aujourd'hui d'allouer à l'association "pour le Festival d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique" le deuxième acompte de subvention au titre du budget 2017.

N° TIERS	ASSOCIATION (33-6574-923/2466)	TYPE	MONTANTS ATTRIBUES (en €)			SUBVENTION PROPOSEE (en €)
			Dotation 2015	Dotation 2016	Obtenu 2017	2017
41426	FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE D'AIX EN PROVENCE	F	1 335 000	1 335 000	400 500	400 500
		Eq	80 000	80 000	0	0
		Ex	22 973	22 973	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>1 437 973</b>	<b>1 437 973</b>	<b>400 500</b>	<b>400 500</b>

Cette proposition a été validée le 4 novembre 2016.

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à «l'association pour le Festival d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique» une subvention de fonctionnement pour un montant de **400 500 €**;

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-6574-923/1681 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2017-52 - FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - VOTE DE L'ACOMPTE DE  
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PRÉVU A LA CONVENTION -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Gérard BRAMOULLÉ Maryse JOISSAINS MASINI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 07/02/2017  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»